

2009 - NEGOCIATIONS SALARIALES AU CREDIT MUTUEL

FEDERATION	MESURE GENERALE	PRIME	AUTRES	SIGNATAIRES
CM C.E.E. (Strasbourg) C.M. S.E. (Lyon) CM IDF (Paris) CM SMB (Annecy)	+ 1,9% au 1 ^{er} Janvier avec un plancher de 550 €uro	NON	Tickets restaurant à 9€ au 1 ^{er} janvier 2009 contre 8,50€ avant	FO SNB CFTC SACM
CM Centre(Orléans)	Proposition Employeur Pas d'augmentation de la valeur du Point Mise en place d'un 13 ^{ème} Mois sur 3 Ans			
CM M.A. (Toulouse)	Après adhésion du CMMA à CM4, la rémunération des salariés a été mise en adéquation avec celle en vigueur à CM4. L'augmentation 2009 appliquée est celle de CM/CIC. La mesure des écarts a été estimée à 2,90% <u>Voir ci contre</u>	EXEMPLE : Salarié avec S.B.M. = 1884,35 € soit 650 Points CMMA $\frac{1884,35}{3,0411} = 620 \text{ points CM4}$ Valeur du Point CM4 : 3,0411 (*) $\frac{620 \times 102,90}{100} = 638 \text{ points CM4}$ Nouveau S.B.M = 638 x 3,0411 = 1940,22 €uro (*) Valeur du point CM4 avant revalorisation de 1,9% du 01/01/2009		

2009 - NEGOCIATIONS SALARIALES AU CREDIT MUTUEL

CM M.A.B.N. (LAVAL)	1,40% au 1 ^{er} Janvier 2009		1800 Points pour l'égalité Hommes/Femmes Versement de l'abondement au PEE en Avril au lieu de Décembre T.Restaurant + 0,30 Cts d'€	Signataire SNB FO & CFDT font jouer droit d'opposition
	Nouvelle réunion de négociation le 4 Février 2009 après droit d'opposition LA BAGARRE CONTINUE !!!!! 2 ^{ème} droit d'opposition Mesure unilatérale de l'employeur 19.02.2009 à hauteur de l'accord à la grande satisfaction du complice SNB			
C.M. L.A.C.O NANTES	+ 0,80 % sur la valeur du point et + 10 Points CM LACO (2,412) Soit + 2,57 % sur les bas salaires Et + 1,58% sur les plus hauts			Décision Unilatérale
C.M. LA ROCHE SUR YON				
C.M. CAEN	+ 1% au 1 ^{er} Mars 2009 + 1% au 1 ^{er} Août 2009 Prime de 500 €uro versée au 01/04/09		150 Points pour l'égalité professionnelle (10 Pts minimum) Cas des salariés sans augmentation depuis 5 ans étudié de près	F.O.CFTC CFDT SNB

2009 - NEGOCIATIONS SALARIALES AU CREDIT MUTUEL

C.M. SEM MARSEILLE VALENCE	+ 1,90% d'augmentations de la Valeur du point avec 1 plancher de 650 €uro Proposition de la Direction		Ticket restaurant sans augmentation mais part patronale plus importante à 4,81 au lieu de 4,96	Prochaine réunion prochainement
C.M. Nord Europe	+ 1,9% de la valeur du point Avec un plancher de 500 €uro			Cfdt - Cftc - Unsa - Cgt
C.M.B. BREST C.M. S.O. ANGOULEME C.M. M.C. Clermont Ferrand	Fin de réunion le 21/01/2009 + 2,79 % de la valeur du point Prime de 800 €uro (Loi du 20/12/2009)			F.O. - CFDT - CFTC - SNB
C.M.A. ANGERS	+ 1,90% de la valeur du point au 01/04/2009 + 600 €uro de prime égalitaire Au 01/01/2009		Valeur faciale du Ticket Restaurant portée à 7,80€ Dont 3,80 € à charge de l'Employeur	CFDT - SNB